



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commissariats

Question orale n° 225

Texte de la question

M. Alain Calmat souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'organisation de la présence policière et de ses répercussions sur la sécurité dans deux communes de la circonscription dont il est le député, les villes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil. Ces deux communes sont réputées difficiles. Parmi d'autres, elles bénéficient au titre de la politique de la ville du dispositif des zones franches, un dispositif mis en place sans tenir compte de la réalité du tissu économique et social. Cette intercommunalité s'exerce également dans le cadre du grand projet urbain et des actions de développement social qu'il induit. Ces deux communes viennent de marquer leur volonté de travailler ensemble, au sein d'une communauté de communes. C'est avec cette même logique que sont abordées les questions liées à la sécurité, puisqu'elles envisagent de mettre en place un contrat local de sécurité intercommunal. Or, par une singularité administrative étonnante, ces deux communes limitrophes dépendent de deux commissariats différents : la commune de Montfermeil est rattachée au commissariat de Gagny, tandis que la ville de Clichy-sous-Bois dépend du commissariat du Raincy. Plus surprenant encore, alors que ces deux villes ont une configuration semblable et des problèmes de sûreté et de sécurité similaires, les policiers qui doivent y intervenir n'ont pas la même fréquence radio, ce qui, d'une part, rend impossible la communication entre les brigades et qui, d'autre part, rend aléatoire l'utilité des interventions policières. Enfin, une antenne de police a été ouverte à Montfermeil, avec juridiction sur cette commune alors que la ville de Clichy-sous-Bois ne possède pas une telle structure. Il lui semble nécessaire de réorganiser la présence policière sur le terrain. C'est pourquoi il demande au ministre quelles mesures celui-ci entend prendre afin de coordonner l'action des services de police dans ce secteur, notamment en termes de moyens, et en particulier s'il envisage d'y établir un commissariat de police.

Texte de la réponse

M. le président. M. Alain Calmat a présenté une question, n° 225, ainsi rédigée :

« M. Alain Calmat souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'organisation de la présence policière et de ses répercussions sur la sécurité dans deux communes de la circonscription dont il est le député, les villes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil. Ces deux communes sont réputées difficiles. Parmi d'autres, elles bénéficient au titre de la politique de la ville du dispositif des zones franches, un dispositif mis en place sans tenir compte de la réalité du tissu économique et social. Cette intercommunalité s'exerce également dans le cadre du grand projet urbain et des actions de développement social qu'il induit. Ces deux communes viennent de marquer leur volonté de travailler ensemble, au sein d'une communauté de communes. C'est avec cette même logique que sont abordées les questions liées à la sécurité, puisqu'elles envisagent de mettre en place un contrat local de sécurité intercommunal. Or, par une singularité administrative étonnante, ces deux communes limitrophes dépendent de deux commissariats différents : la commune de Montfermeil est rattachée au commissariat de Gagny, tandis que la ville de Clichy-sous-Bois dépend du commissariat du Raincy. Plus surprenant encore, alors que ces deux villes ont une configuration semblable et des problèmes de sûreté et de sécurité similaires, les policiers qui doivent y intervenir n'ont pas la même fréquence radio, ce qui, d'une part, rend impossible la communication entre les brigades et qui, d'autre part, rend aléatoire l'utilité des interventions

policières. Enfin, une antenne de police a été ouverte à Montfermeil, avec juridiction sur cette commune alors que la ville de Clichy-sous-Bois ne possède pas une telle structure. Il lui semble nécessaire de réorganiser la présence policière sur le terrain. C'est pourquoi il demande au ministre quelles mesures celui-ci entend prendre afin de coordonner l'action des services de police dans ce secteur, notamment en termes de moyens, et en particulier s'il envisage d'y établir un commissariat de police.»

La parole est à M. Alain Calmat, pour exposer sa question.

M. Alain Calmat. Monsieur le président, je souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'organisation de la présence policière et de ses répercussions sur la sécurité dans deux communes de la circonscription dont je suis le député, Clichy-sous-Bois et Montfermeil, communes réputées difficiles. Parmi d'autres, elles bénéficient, au titre de la politique de la ville, du dispositif des zones franches.

Cette intercommunalité s'exerce également dans le cadre du grand projet urbain et des actions de développement social qu'il induit. Ces deux communes viennent de marquer leur volonté de travailler ensemble, au sein d'une communauté de communes. C'est avec cette même logique que sont abordées les questions liées à la sécurité, puisqu'elles envisagent de mettre en place un contrat local de sécurité intercommunal.

Or, par une singularité administrative étonnante, ces deux communes limitrophes dépendent de deux commissariats différents: la commune de Montfermeil est rattachée au commissariat de Gagny tandis que celle de Clichy-sous-Bois dépend du commissariat du Raincy.

Plus surprenant encore, alors que ces deux villes ont une configuration semblable et des problèmes de sûreté et de sécurité similaires, les policiers qui doivent y intervenir n'ont pas la même fréquence radio, ce qui, d'une part, rend impossible la communication entre les brigades et qui, d'autre part, rend aléatoire l'utilité des interventions policières.

Enfin, une antenne de police a été ouverte à Montfermeil, avec juridiction sur cette commune, alors que la ville de Clichy-sous-Bois ne possède pas une telle structure.

Il me semble donc nécessaire de réorganiser la présence policière sur le terrain. C'est pourquoi je demande au ministre de l'intérieur quelles mesures il entend prendre afin de coordonner l'action des services de police dans ce secteur, notamment en termes de moyens, et en particulier s'il envisage - comme il est hautement souhaitable - d'y établir un commissariat de police.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes.

M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes. Monsieur le député, la création d'une structure unique de police, compétente sur les communes de Montfermeil et de Clichy-sous-Bois, a fait l'objet de plusieurs demandes adressées aux prédécesseurs de mon collègue, M. Jean-Pierre Chevènement.

La situation actuelle découle de l'arrêté du 21 septembre 1979, qui organise les circonscriptions de sécurité publique de Gagny et du Raincy en plaçant respectivement, pour des raisons opérationnelles, la commune de Montfermeil dans la première circonscription citée et celle de Clichy-sous-Bois dans la seconde.

Je dois vous préciser que toutes les communes du département de la Seine-Saint-Denis relèvent de la compétence de la police nationale. En conséquence, il existe une unité de commandement pour orienter et coordonner l'action des services de sécurité publique et notamment celle des unités départementales, qui interviennent en tous points du département en appui des services locaux.

Cette coordination s'exerce principalement au niveau de la salle d'information et de commandement de Bobigny, directement placée sous l'autorité du directeur départemental de la sécurité publique.

Pour exercer cette mission, le département de la Seine-Saint-Denis bénéficie de l'implantation du réseau ACROPOL, automatisation des communications radiotéléphoniques opérationnelles de la police, qu'il est prévu d'étendre à l'ensemble du territoire national dans les années à venir.

Tous les moyens mobiles de la sécurité publique de la Seine-Saint-Denis sont désormais équipés de postes numériques, et les postes portatifs analogiques ont été remplacés nombre pour nombre par des ensembles également numérisés.

Tous les commissariats de police, avec le système ACROPOL, peuvent communiquer entre eux, grâce à deux réseaux ouverts en permanence, l'un couvrant tout le département, permettant ainsi aux circonscriptions de Gagny et du Raincy de communiquer entre elles, l'autre étant limité au district de rattachement.

Ces communications en réseau ouvert peuvent être utilement complétées par des appels individuels entre les différents intervenants.

Voilà qui répond, je pense, à une partie de vos préoccupations.

Pour ce qui concerne la réorganisation territoriale des services, il convient d'indiquer, en préalable, que le

fonctionnement d'un commissariat autonome, quel qu'il soit, génère, après sa création, des charges administratives lourdes qui s'exercent au détriment, souvent, des missions opérationnelles. Aussi apparaît-il plus opportun de maintenir la répartition actuelle en travaillant sur l'amélioration des capacités d'intervention et sur le développement des polices de proximité.

C'est dans cet esprit qu'un avis favorable a été émis quant à l'ouverture d'un poste de police au sein de la maison du citoyen de la cité des Bosquets, à Montfermeil. C'est encore à cette fin que les premiers recrutements d'adjoints de sécurité en Seine-Saint-Denis ont permis d'en affecter trois dans la circonscription du Raincy. Les prochaines sorties d'école devraient permettre de satisfaire les besoins de la circonscription de Gagny. Il est prévu une affectation globale de 351 adjoints de sécurité dans le département au terme de l'année 1998.

Enfin, c'est pour répondre à l'attente de la population dans le domaine de la sécurité, par des actes concrets et visibles, que se mettent en place des contrats locaux de sécurité, dont l'un est en cours d'élaboration pour les communes de Montfermeil et de Clichy-sous-Bois qui sont associées à cette démarche.

M. le président. La parole est à M. Alain Calmat.

M. Alain Calmat. Bien entendu, je prends note des améliorations qui vont être apportées, mais je crois que, le fond de la question, c'est quand même l'implantation d'un commissariat. Certes, se posent depuis longtemps des problèmes, en particulier d'ordre administratif, mais je crois qu'à terme il faudra bien y penser.

Données clés

Auteur : [M. Alain Calmat](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 225

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 1998, page 2095

Réponse publiée le : 25 mars 1998, page 2022

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 mars 1998